



Bureau

Publié le : 20/02/2025

Séance du jeudi 13 février 2025
Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 6 février 2025, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h36

Étaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (à compter de la question n°16), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Aurélien LAROPPE (arrivé après la question n°16), M. Christophe LIME, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

Étaient absents : M. François BOUSSO, Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°16 incluse), M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, M. Marcel FELT donne pouvoir à M. Yves GUYEN, M. Frank LAIDIE donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2025/2025.00004

Rapport n°4 - Soutien 2025 à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bourgogne Franche Comté (CRESS)

Soutien 2025 à la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Bourgogne Franche Comté (CRESS)

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°2	29/01/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2030 « Soutien à l'entrepreneuriat »	Montant de l'opération : 5 000€
<i>Sous réserve du vote du BP 2025 et du PPIF 2025-2029</i>	

Résumé : Par une demande déposée en date du 21 novembre 2024, le Président de la CRESS sollicite Grand Besançon Métropole (GBM) pour un soutien à hauteur de 5 000 € pour l'appui et l'accompagnement au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi. Cette action a été soutenue en 2024 à la même hauteur.

I. Contexte

La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Bourgogne Franche-Comté (CRESS BFC) rassemble les entreprises de l'ESS pour développer des coopérations, une intelligence commune et porter le projet de l'économie sociale et solidaire. Elle permet aux acteurs publics de mieux appréhender les enjeux globaux du secteur pour les intégrer dans leur stratégie de développement local. Elle soutient le développement économique et social en favorisant la création de richesse (activités et emplois durables non délocalisables).

Elle s'appuie sur la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire à Planoise avec son espace de maturation d'entreprise d'ESS pour mettre en place son plan d'action et de soutien des petites entreprises qui travaillent dans les principes de l'ESS.

Il permet de créer un contexte pour faire évoluer les projets et les entreprises en y apportant une dimension d'expérimentation.

II. Un projet proposé qui comprend 2 volets

Volet 1 : accueil, information, médiation

L'action proposée par la CRESS est à destination de porteurs de projets, d'entreprises en création ou nouvelles, des entreprises qui s'interrogent sur l'ESS. Il s'agit pour GBM de faciliter le développement de ces activités sur son territoire, activités qui répondent à de nombreux besoins non couverts par les autres activités économiques. Elle concerne exclusivement le territoire de GBM.

La CRESS intervient :

- en premier échelon en orientation et en information sur l'environnement de l'ESS pour tous,
- sur des apports techniques spécifiques : procédure pour les sociétés commerciales qui souhaitent rentrer dans le champ de l'ESS et sur l'agrément ESUS.

Il s'agira de suivre des entreprises ou porteurs de projets domiciliés dans la Maison de l'ESS en fonction des besoins.

L'objectif sur ce volet est fixé à 12 porteurs de projets ou entreprises de l'ESS pour 2025.

Volet 2 : accompagnement et suivi d'entreprises de l'ESS, coopérations territoriales

Cet axe concerne l'accompagnement de porteurs de projets, d'entreprises en création et le soutien des entreprises de l'ESS existantes en matière de nouveaux projets ou de réorganisation. Ces accompagnements permettent d'incuber des projets détectés sur le territoire de GBM et qui nécessitent d'être stabilisés.

Les accompagnements sont généralistes en économie d'entreprise et en stratégie d'entreprise. Ils peuvent aussi être orientés vers la mise en place de coopération entre entreprises, de mutualisation de moyens et de compétences par exemple.

L'objectif sur ce volet est fixé à 3 entreprises de l'ESS ou porteurs de projet pour 2025

Les accompagnements et suivi d'entreprises feront l'objet d'un échange préalable avec GBM, pour une évaluation d'opportunité et orientation de l'appui et pour une mise en cohérence et subsidiarité avec les dispositifs existants.

III. Bilan 2024

La CRESS a accueilli 10 organisations ou porteurs de projet au 28 novembre 2024 (pour 5 prévus au plan d'action 2024) dont 6 accompagnements (pour 3 prévus au plan d'action).

La moitié des accompagnements concernait la démarche de demande d'agrément ESUS.

IV. Demande de Subvention

Le budget prévisionnel est construit sur une intervention équivalente à 4 jours de chargé de mission sur l'accueil et l'orientation et information (Volet 1) et de 12 jours sur l'appui de projet et entreprises de l'ESS (Volet 2). Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 7 000€.

CHARGES		PRODUITS	
Achats et prestations externes	300 €	Autofinancement	500 €
Missions réception	150 €	Subventions	
Communication	150 €	QP Etat Région	1 500 €
Ressources Humaines	6 400 €	GBM	5 000 €
TOTAL CHARGES	7 000 €	TOTAL PRODUITS	7 000 €

Rappel du soutien financier GBM

CRESS	
2022	5 000 €
2023	5 000 €
2024	5 000 €

La CRESS sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 5 000 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de la demande.

Il est proposé, en cas d'accord pour un soutien, de verser l'intégralité de la subvention en une seule fois suite à la notification de la subvention.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de GBM à la CRESS BFC à hauteur de 5 000 € pour leur action d'appui et d'accompagnement au développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'emploi sur le territoire de GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

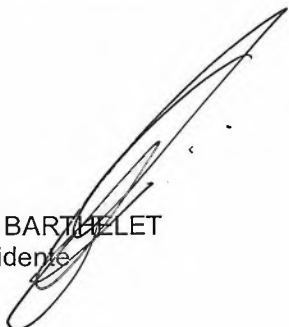
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

